

Le **Docteur Gérard MURGUES**, médecin départemental, membre de la Commission Médicale de la FFBB tient à rappeler l'importance de la **Visite de Non Contre-indication à la pratique du Basket Ball** en compétition en vue d'obtenir le fameux CACI (**Certificat de Non Contre-indication datant de moins de 6 mois**). Ce dernier vous permettra l'établissement de votre licence pour 3 ans à condition de fournir chaque année en début de saison un questionnaire médical dans lequel vous aurez répondu par la négative à toutes les questions posées (Cf document annexe QS MAJEUR)

Pour les mineurs le questionnaire médical peut suffire à condition d'avoir aussi répondu par la négative à toutes les questions posées (Cf document annexe QS MINEUR), à défaut il faudra fournir un certificat médical de moins de 6 mois pour la pratique du Basket Ball en compétition.

Cette démarche auprès de votre médecin n'est pas prise en charge par l'Assurance maladie et ne fera pas l'objet d'un remboursement, par contre les éventuels examens complémentaires demandés (Biologie, avis cardiologique...) sont pris en charge par la Sécurité Sociale.

La consultation médicale doit être un temps dédié pour vérifier l'aptitude du sportif et en aucun cas une demande de fin de consultation pour un autre sujet, ou un document fait à la « va vite » de vestiaire ou obtenu par courrier ou autre. L'objectif premier est bien sûr d'éliminer un risque cardiovasculaire grave, en particulier **le risque de mort subite du sportif**.

La **visite médicale doit s'articuler autour d'un trépied incontournable :**

- **Interrogatoire**
- **Examen clinique**
- **ECG (Non obligatoire mais recommandation des cardiologues du sport)**

1/ Interrogatoire :

- . Niveau de pratique et nombre d'heures hebdomadaires
- . Rechercher la **notion de mort subite dans la famille ou d'évènement cardiovasculaire grave** (AVC, infarctus etc...)
- . Récolter les **antécédents personnels du sportif** (Asthme, notion d'un souffle cardiaque...)

. Vérifier l'**absence de symptômes cardiaques** à l'effort ou au décours de l'effort (**Essoufflement anormal, douleurs thoraciques, palpitations à l'effort, malaise ou syncope...**)

. Rechercher les **facteurs de risque cardiovasculaire** : hérédité familiale, tabagisme, diabète, hypertension, hypercholestérolémie, sédentarité, surpoids....

2/ Examen clinique en insistant sur l'appareil cardiovasculaire (Auscultation cardiaque et des artères, prise du pouls, tension artérielle). Demande éventuelle d'examens complémentaires en cas de découverte d'un souffle anormal, d'une irrégularité du pouls, d'une tension artérielle élevée...

3/ ECG recommandé par les cardiologues du sport

*« Chez tout demandeur de licence pour la pratique d'un sport en compétition, il est utile de pratiquer, en plus de l'interrogatoire et de l'examen physique, un **ECG de repos 12 dérivations à partir de 12 ans**, lors de la délivrance de la première licence, renouvelé ensuite **tous les 3 ans**, puis tous les 5 ans à partir de 20 ans jusqu'à 35 ans. »*

L'efficacité d'une telle visite s'en trouve nettement améliorée puisqu'on estime à 60% de chance de dépister des anomalies chez les moins de 35 ans par ce biais contre 5% avec l'interrogatoire et l'examen clinique.

Pour le sportif de plus de 35 ans, l'ECG est indispensable mais il faudra peut-être aller plus loin car le risque à cet âge est représenté par les accidents coronaires, il faut prévenir l'infarctus à l'effort en dépistant les sujets à risque (Cumul de facteurs de risque). Le médecin pourra s'aider pour cela par l'utilisation de la grille SCORE et en cas de risque élevé demandera un avis cardiologique en vue de réaliser des examens complémentaires (Test d'effort, scanner coronaire, coronarographie...)

Enfin dernier rappel pour une pratique sereine du Basket Ball, bien avoir en tête les **10 règles d'or émises par les cardiologues du sport et les respecter**. (Cf annexe Les 10 règles d'or)

Docteur Gérard MURGUES